

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : samedi 14 mars 2026

Durée totale et maximale de l'interruption : 07h60

Codes postaux concernés : 5590

Origine de l'interruption

= Poteau H.T. percuté par un tiers lors du rallye des Ardennes

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 07H60

Justification de la durée de l'interruption

= La durée de l'interruption se justifie par les difficultés d'accès au lieu de l'accident, la mise en sécurité du réseau et la pose d'un poteau provisoire.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le samedi 14 mars 2026 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.